



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 29 mai 2021

Date de la convocation : 25 mai 2021	L'an deux mille vingt-et-un, le samedi vingt-neuf mai à onze heures trente minutes,
Date d'affichage : 25 mai 2021	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15	Étaient présents :
Présents : 11	Karine KAUFFMANN, Maire
Votants : 15	Cécile BITOUN (arrivée pour le vote du point I), Eric CHANTOT, Bernard JUERY, Patrick FOURNIER, Isabelle LACOMBLE, Eric LAURENT, Laurence LELARGE, Philippe MARTINET, Angelina MOYET, Geneviève PINÇON, conseillers municipaux.
	Étaient absents :
	Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Eric LAURENT) Carla FICUCIELLO (pouvoir donné à Eric CHANTOT) Manuel LEON (pouvoir donné à Isabelle LACOMBLE) Apolline SCHRECK (pouvoir donné à Angelina MOYET)
	Secrétaire de séance : Eric CHANTOT

Approbation du procès-verbal de la séance précédente à la majorité avec 1 ABSTENTION (L. LELARGE).

I - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - PROGRAMMATION 2021

Exposé :

Dans le cadre de la programmation 2021, la préfecture des Yvelines a arrêté les catégories d'opérations pouvant être éligibles à l'attribution de subvention d'investissement au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Parmi les opérations éligibles figurent notamment l'équipement des classes des écoles maternelles et élémentaires en T.N.I. (Tableau Numérique Interactif) et l'accès PMR pour les bâtiments publics communaux (aménagement intérieurs et accès direct).

Aussi, la commune va présenter deux projets :



Projet 1 - Equipement d'une classe élémentaire en Tableau Numérique Interactif, dans le cadre d'une probable ouverture de classe élémentaire à la rentrée de septembre prochain au groupe scolaire Emile Zola. Il est donc proposé de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour obtenir un financement à hauteur de 40% du montant H.T, plafonné à 2000 € par classe, de cet équipement estimé à 2 999,30 € H.T., soit 3 599,16 € T.T.C. -soit une subvention attendue de 1 199,72 €-.

Projet 2 - Création d'un sanitaire PMR au rez-de-chaussée de la mairie, dans le cadre de sa mise aux normes. Cet aménagement étant déjà financé par le contrat rural à hauteur de 70%, il est proposé de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour obtenir un financement de 10% du montant H.T, de ce projet estimé à 28 500,00 € H.T., soit 34 200,00 € T.T.C. -soit une subvention attendue de 2 850,00 €-.

Remarques :

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé concernant l'équipement d'une classe élémentaire en T.N.I. au Groupe Scolaire Emile Zola, et la création d'un sanitaire PMR au rez-de-chaussée de la mairie,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. - exercice 2021- conformément à la circulaire préfectorale n°32 du 6 avril 2021 soit :

- 40% du montant H.T. de l'équipement d'une classe élémentaire en T.N.I., plafonné à 2000 € par classe pour la catégorie prioritaire « équipement des classes des écoles maternelles et élémentaires en T.N.I. »,
- 10% du montant du projet HT de création d'un sanitaire PMR au rez-de-chaussée de la mairie pour la catégorie prioritaire « accès PMR pour les bâtiments publics communaux »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE l'avant-projet « équipement d'une classe élémentaire en T.N.I. » pour un montant estimatif de 2 999,30 € H.T., soit 3 599,16 € T.T.C.,**
- **ADOPTE l'avant-projet « création d'un sanitaire PMR au rez-de-chaussée de la mairie » pour un montant estimatif de 28 500,00 € H.T., soit 34 200,00 € T.T.C.**
- **DECIDE de présenter deux dossiers de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. programmation 2021,**
- **S'ENGAGE à financer les deux opérations de la façon suivante :**

Projet 1 : « Equipement d'une classe élémentaire en T.N.I. »

- | | |
|-------------------------------|------------|
| o D.E.T.R. 2021 (40% du HT) | 1 199,72 € |
| o autofinancement (60% du HT) | 1 799,58 € |



o et T.V.A. **599,86 €**

3 599,16 €

- DIT que la dépense est inscrite au budget primitif 2021, section d'investissement, chapitre 21.

Projet 2 : « Création d'un sanitaire PMR au rez-de-chaussée de la mairie »

o D.E.T.R. 2021 (10% du HT)	2 850,00 €
o Contrat rural (70%) *	18 092,13 €
o autofinancement (26,51% du HT)	7 557,87 €
o et T.V.A.	<u>5 700,00 €</u>
	34 200,00 €

(* montant calculé par rapport au devis du 14/03/2019)

- DIT que la dépense est inscrite au budget primitif 2021, section d'investissement, chapitre 21.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessus référencées.

X - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Question écrite de M. FOURNIER :

Aborder le sujet suivant :

Demande de retrait de l'unité urbaine de Paris, suite aux courriers envoyés à Gérard LARCHER, Président du Sénat, et Jacqueline GOURAULT, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le jeudi 10 juin à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H58.

